CRIMES DE LAFAYETTE EN FRANCE,

Seulement depuis la révolution et depuis sa nomination au grade de général.

Si l'on est étonné, ce n'est pas de voir que le bandeau soit tombé de dessus les yeux des Parisiens, au sujet de Lafayette ; mais de ce qu'ils ont pu être aveuglés si long-temps sur son compte. Je demande, aujourd'hui que chacun reconnoît avec chagrin avoir été la dupe de cet homme ; je demande, dis-je, ce qu'il avoit fait pour mériter tant de confiance.

Est-ce pour n'avoir pas voulu accepter le commandement de la milice bourgeoise parisienne, sans l'agrément et le consentement du roi ? (contre qui cette milice venoit de prendre les armes) Mais c'étoit dans l'ordre ; étant marquis, et sa famille recevant dix-huit cens mille livres de pension de la cour, il étoit bien juste qu'il demandât à son maître la permission de tâcher de ravaller à son niveau le peuple, qui venoit de s'élever à sa véritable hauteur, en renversant le trône de la tyrannie.

Est-ce pour avoir osé former une ligne de démarcation entre tous les habitans de la capitale, en exigeant que tout homme en état de domesticité, et tous ceux qui ne pouvoient se donner un habit uniforme, seroient exclus de la garde bourgeoise, tandis que ceux-là ont contribué à la révolution ?

Est-ce pour avoir tâché de diviser encore les habitans, en formant une garde nationale d'un nombre circonscrit, au lieu de tous les citoyens, et s'être réservé de se choisir un état-major à sa dévotion ?

Est-ce pour avoir, à cette formation, anéanti le régiment des Gardes-Françoises, qui fut notre premier sauveur, animé de cet esprit sublime qui lui fit le premier reconnoître

le peuple pour le seul souverain, et qui refusa de le fusiller, malgré les tyrans qui le leur commandoient?

Est-ce pour avoir cherché tous les prétextes possibles pour les dégrader et les punir de cet acte de civisme, qu'il étoit incapable de sentir?

Est-ce pour s'être entouré d'un état-major dans lequel on comptoit un Lajard, un Lacolombe, un Desmotes, un Quessac, etc. tous hommes bien dignes de leur maître?

Est-ce pour avoir fait naître dans la garde nationale un esprit de corps, destructeur de toute liberté, même de celle de l'opinion des pensées; esprit aristocratico-militaire, qui arrêta la révolution, et qui dégrada les esprits, tellement que ce corps ne vit, dans les rimes de Lafayette, que des vertus civiques; et, prenant cet homme pour la patrie, il lui sacrifia tout, jusqu'à la raison?

Est-ce pour avoir donné ordre au sieur Lasalle d'enlever, pendant la nuit du 5 au 6 août 1789, dix milliers de poudre de l'arsenal, sur quatorze milliers que nous avions pour toute provision, sous prétexte, 1°. de les reporter à Essonne pour les remettre au moulin, les disant éventées; 2°. les disant poudres pour la traite des nègres, mais qui n'en furent pas moins rentrées à l'arsenal, et consommées par nous, étant de très-bonne qualité?

Est-ce pour avoir formé, malgré tous les districts, quatre compagnies de canoniers et six compagnies de chasseurs des barrières; ces derniers composés de déserteurs, de contrebandiers, de hussards, enfin du rebut de toutes les nations, et en avoir successivement chassé tous les bons sujets qui s'y trouvoient incorporés?

Est-ce pour avoir fait enlever le chevalier de Ruthledge dans son domicile, par vingt hommes, la bayonnette au bout du fusil et le pistolet à la main; avoir fait piller son secrétaire par les mêmes satellites, sans délit, sans décret, et malgré que plusieurs cautions se présentèrent, qui en répondoient; le tout pour servir la vengeance de Neker, dont Ruthledge dévoiloit les trames perfides?

Est-ce pour avoir engagé ces mêmes satellites de dire à tous les passans, le long du chemin, en le conduisant au Châtelet, que c'étoit lui qui étoit la cause de la famine et du mauvais pain, étant un accapareur; mensonge aussi grossier que l'acte étoit inique: le tout pour qu'on le leur enlevât et qu'on le pendît tout de suite?

Est-ce pour l'avoir retenu vingt-deux jours au cachot, sans aucune communication, et dans l'incertitude du sort



qui l'attendoit, du motif qui lui avoit attiré cet outrage, et du terme qu'auroit une pareille cruauté?

Est-ce pour avoir empêché que l'on pendît Bezenval, et lui avoir donné une garde de six cens hommes, qui coûta à la nation, pendant plus de trois mois, plus de 1200 liv. par jour ?

Est-ce pour avoir, en dictateur, dégradé, déshonoré, chassé, emprisonné un grand nombre de Gardes-Françoises et autres bons sujets des compagnies du centre, après les avoir fait environner de canons et de cavalerie aux Champs-Elysées, et contre qui aucune procédure ne fut jamais faite, malgré leur crime de patriotisme?

Est-ce pour avoir su, à n'en pas douter, la préparation de la fuite du roi pour Metz, ayant même, parmi les voitures du roi, la sienne, toute chargée de ses bagages, afin de l'accompagner dans cette fuite?

Est-ce pour s'être opposé à ce que l'on se portât à Versailles, le 5 octobre, pour empêcher ce départ, et n'y être allé que malgré lui, parce qu'il fut menacé de la lanterne?

Est-ce pour avoir marché à Versailles avec tant de célérité, qu'il mit seize heures pour y arriver, au lieu de deux qui sont nécessaires?

Est-ce pour avoir mis sous sa protection les Gardes-du-Corps qui avoient insulté la nation dans leur orgie, et concourus avec lui à l'enlèvement du roi?

Est-ce pour n'avoir pas mis une garde suffisante sur la terrasse et dans le parc, afin de faciliter cette évasion, et avoir donné ordre d'atteler sa voiture pour la nuit, pour prendre le devant, mais qui fut arrêtée par le peuple?

Est-ce pour n'avoir pris aucune précaution pour qu'il n'arrivât point de désordre, et s'être en allé coucher, sans s'inquiéter des événemens qui pouvoient arriver de sa négligence?

Est-ce pour avoir suscité, pour cette affaire, un procès criminel à Philippe d'Orléans et à Mirabeau, et y avoir servi de faux témoin, ainsi que tout son état-major?

Est-ce pour avoir envoyé à Vernon le commandant Hier, du bataillon des Cordeliers, pour destituer à main armée la municipalité de cette ville, qui déplaisoit à son maître, et en avoir fait nommer une autre à sa dévotion? (Y a-t-il jamais eu d'acte plus attentatoire à la liberté et aux droits de l'homme?)

Est-ce pour avoir voulu, à main armée, violer l'asyle d'un citoyen, et avoir fait le siége de sa maison, afin d'exciter une rixe entre les citoyons?

Est-ce pour avoir fait escorter jusqu'aux frontières le Neker, chargé des dépouilles de la France?

Est-ce pour avoir demandé que l'assemblée nationale décrétât qu'un convoi de 4 millions en espèces d'or et d'argent, appartenant à Neker, et arrêté sur les frontières de la France, contigue au pays de Gex, lui seroit rendu?

Est-ce pour avoir exigé de M. Quatremer, rapporteur dans l'affaire de Favras, de sacrifier cet homme, victime, selon lui, nécessaire à la révolution, mais bien pour sauver le frère du roi, seul criminel, que l'on sauva, moyennant une pantalonade à l'hôtel-de-ville?

Est-ce pour avoir demandé que les braves Marseillois qui ont renversé la forteresse qui menaçoit leur liberté, soient poursuivis comme criminels de lèze-nation?

Est-ce en ne portant point de secours au malheurenx boulanger François, que sa vigilance auroit garanti de la mort, s'il lui avoit été aussi cher que son mouchard Louvain, qu'il vint arracher à la juste vengeance du peuple, à l'autre extrémité de la capitale?

Est-ce pour n'avoir composé la garde de l'hôtel-de-ville, ce jour-là, que de ses créatures, qui, bien qu'en grand nombre, et plusieurs pièces de canon, ne firent pas le moindre mouvement pour empêcher ce forfait, qui étoit machiné par le perfide?

Est-ce pour, après cette odieuse affaire, avoir demandé, appuyé et provoqué la loi martiale?

Est-ce pour avoir donné aux différens commandans de bataillon une somme assez considérable pour faire habiller en uniforme le plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, afin d'avoir dans chaque bataillon un noyau à sa dévotion, au moins par reconnoissance, si ce n'étoit pas par scélératesse?

Est-ce pour avoir fomenté, par ses nombreux mouchards, de prétendues conspirations, pour, d'une part, détourner l'attention de celles qu'il ourdissoit, et de l'autre, pour se donner le mérite et l'adresse de les avoir découvertes?

Est-ce pour avoir tâché de capter l'attention et de surprendre la confiance des fédérés de 90, par mille pantalonnades et des repas splendides pendant plus de quinze jours, et ensuite avoir retenu auprès de lui tous ceux d'entr'eux qu'il trouva propres à seconder ses vues, par leurs relations dans les départemens, et dont il forma un club, contre qui s'éleva bientôt l'indignation publique?

Est-ce pour avoir laissé assassiner sous ses yeux un citoyen au Champ-de-Mars, le dimanche après la fédération de 90,

et l'avoir laissé traîner entre deux chevaux jusqu'à la prison, pour avoir demandé : *Qu'a donc fait cet homme pour mériter tant d'adorations?*

Est-ce pour avoir été un des fondateurs du club de 89, repaire des conspirateurs, où se tramoit la destruction des Jacobins et de la liberté?

Est-ce pour avoir protégé de toute manière le club monarchien?

Est-ce pour avoir envoyé dans tous les départemens des aides-de-camp à sa solde, afin de s'y faire des créatures, et connoître les différens personnages sur qui il pouvoit compter, en cas que ses trames parvinssent à leur fin? car ce ne pouvoit être pour aucun autre motif, puisqu'il n'étoit point généralissime de France, bien que sa cabale l'ait fort demandé.

Est-ce pour avoir, de son autorité privée, fait arrêter arbitrairement 8 soldats du régiment du roi, munis de congés, en bonne forme, de leurs officiers, et de passe-ports également bons, qui leur avoient été donnés par la municipalité de Nancy, afin de venir, au nom de leur corps, demander justice à l'assemblée nationale, contre leur état-major, et particuliérement contre Duchâtelet, qui avoit volé au régiment plus de dix-huit cens mille livres?

Est-ce pour avoir, par toutes ses trames, fomenté les troubles du Nord, et avoir engagé, sollicité l'assemblée nationale d'abandonner au civisme de son cousin Bouillé, (dont il répondoit sur sa tête) la punition de ces délits?

Est-ce pour, après avoir dénaturé ces délits, en en chargeant les soldats de la garnison, au lieu de leurs officiers, qu'il protégeoit, avoir provoqué le décret qui chargeoit l'infâme Bouillé de marcher contre cette ville, et de massacrer indistinctement les citoyens et la garnison, et sur-tout le régiment de Châteaux-Vieux, qui avoit osé manifester que jamais il ne tireroit sur le peuple?

Est-ce pour avoir engagé l'assemblée nationale de voter des remercîmens à Bouillé, pour les crimes qu'il venoit de commettre, en égorgeant des citoyens paisibles et des soldats précieux par leur civisme?

Est-ce pour avoir demandé, commandé même, des cérémonies funèbres, aux dépens de la nation, en l'honneur des assassins qui avoient péris en égorgeant leurs frères?

Est-ce pour avoir fait chasser du Champ-de-Mars plusieurs soldats du régiment du roi, qui se trouvoient à la fête funèbre que Lafayette faisoit célébrer pour leurs assassins de Nancy?

Est-ce pour s'être opposé à ce que l'on ne donnât aucune séance aux malheureux Belges, et avoir empêché que l'on n'ouvrît leurs lettres pour savoir ce qu'elles contenoient, et en avoir demandé le renvoi au pouvoir exécutif, bien sûr que par cette route, l'empereur connoîtroit bientôt les secrets de ces braves insurgens? La suite ne l'a que trop vérifié.

Est-ce pour avoir facilité et protégé, par la force, tous les enlévemens de numéraire, souvent arrêtés par le peuple, et toujours enlevés, malgré lui, en vertu de la loi qui le condamne à mourir de faim, puisqu'il est assez sot pour mettre sans cesse sa confiance dans des hommes qui le trompent, qui le vendent et qui le livrent?

Est-ce pour avoir facilité l'évasion des tantes du roi, et les avoir fait escorter jusqu'aux frontières, par plusieurs de ses aides-de-camp?

Est-ce pour avoir fait venir douze pièces de canon et huit mille hommes, la bayonnette au bout du fusil, dans le jardin des Tuilleries, pour repousser des citoyens sans armes, des femmes et des enfans, qui demandoient au roi le rappel de ses tantes, qui emportoient avec elles une portion du trésor public?

Est-ce pour avoir laissé impunis les différens assassins commis par ses satellites des barrières, soit à la rue de Bercy, soit à la rue des Noyers, soit à la Maison-Blanche, soit enfin à la Chapelle?

Est-ce pour avoir, de son autorité privée, fait évader ceux qui avoient été arrêté dans cette dernière affaire, et les avoir soustraits à la justice la nuit du jour qu'ils devoient être interrogés?

Est-ce pour avoir fait arrêter une quantité de soldats qui venoient demander justice à l'assambléee nationale, contre leurs officiers, qui les avoient renvoyés avec des cartouches infamantes, après les avoir long-temps tourmentés en prison, et parmi lesquels il y en avoit qui avoient plus de quarante ans de service consécutif dans le même corps?

Est-ce pour avoir exigé de la garde nationale un serment très-inconstitutionnel, dans lequel elle lui jura fidélité, soumission, et l'obéissance la plus aveugle?

Est-ce pour avoir tâché, par ses manœuvres, de déshonorer le brave Féral, capitaine des chasseurs de l'île St.-Louis, pour avoir soutenu à Saint-Cloud la dignité de citoyen et les droits de la garde nationale, très-méconnus à la cour?

Est-ce pour avoir fait poursuivre tous les colporteurs qui

débitoient des papiers patriotiques, long-temps avant que le décret qu'il ne cessoit de provoquer contr'eux fut rendu ?

Est-ce pour avoir investi la garde nationale de la dictature, qui la rendit arbitre des pensées, des opinions et du degré de patriotisme et de vérités que pouvoient contenir les écrits que l'on vendoit, toutefois laissant à ceux aristocratiques la plus grande latitude, et ce jusqu'à ce que Bailly soit renommé maire?

Est-ce pour avoir été tout-à-la-fois législateur et chef de la force armée, et avoir souvent influencé l'assemblée par le pouvoir des bayonnettes ?

Est-ce pour avoir fait mettre un homme à la lanterne, sur le quai de la Ferraille, au-dessous d'une inscription en l'honneur de Louis XIV, et s'être trouvé là tout exprès pour le faire décrocher, afin de se donner par là un air de popularité?

Est-ce pour avoir violé, à main armée, l'asyle de mademoiselle Colombe, imprimeur de Marat, l'avoir arrêtée, et enlevé ses presses et papiers ?

Est-ce pour avoir connu et non instruit le peuple du rassemblement des chevaliers du poignard aux Tuilleries ?

Est-ce pour avoir, par ses différens agens, provoqué le peuple à se porter à Vincennes, pour démolir le donjon, le jour que devoit s'exécuter l'atroce conspiration des poignardins ?

Est-ce pour avoir fait partager entre tous ceux qui se trouvèrent au château, les différentes armes, telles que poignards, pistolets, épées, cannes à sabres, etc. afin qu'il ne restât pas la moindre preuve du délit, le coup étant manqué?

Est-ce pour n'avoir pas fait arrêter aussi-tôt tous ces conspirateurs, et avoir, au contraire, favorisé leur évasion?

Est-ce pour n'avoir pas appelé aussi-tôt le comité de la section voisine, pour constater, par un procès-verbal en bonne forme, le nombre des armes, leur forme, le nom du fabricant et celui du propriétaire ?

Est-ce pour ne s'être porté à Vincennes qu'à cinq heures du soir, tandis qu'il étoit averti par Santerre, dès la veille à pareille heure, que l'on devoit s'y porter en grand nombre ; notification qui lui fut renouvelée à une heure du matin et à huit heures ?

Est-ce pour, ensuite que le coup fut manqué aux Tuilleries, s'être porté à Vincennes avec quinze mille hommes et quinze pièces de canon, et avoir tenté, pour faire engager une affaire entre le peuple et ses satellites, jusqu'à insulter et pro-

voquer Santerre, à la tête de sa troupe, après l'avoir entouré de toute son artillerie, voulant, à tel prix que ce soit, attirer de ce côté tous les Parisiens, et faciliter l'évasion du roi, que tous les poignards n'avoient pu faire réussir?

Est-ce pour, n'ayant pu réussir en rien de ses perfides projets, avoir arrêté, contre le droit des gens, et n'en ayant aucun pouvoir, soixante-quatre citoyens, auxquels la municipalité de Vincennes avoit assuré et juré, sur son honneur, qu'il ne leur seroit rien fait, ce qui leur fit quitter toute arme et outils dont ils auroient pu se défendre?

Est-ce pour avoir conduit ces victimes de la perfidie en triomphe derrière son cheval, comme des prisonniers de guerre, et les avoir, de son autorité privée, et en son propre et privé nom, incarcérés à la conciergerie, et les y avoir retenus au secret, sans aucune communication, pendant près d'un mois, malgré la loi qui ordonne que tout prisonnier soit interrogé sous vingt-quatre heures?

Est-ce pour av ir calomnié Santerre, en l'accusant d'avoir donné ordre de faire feu sur son aide-de-camp Desmotes?

Est-ce pour, en conséquence de cette calomnie, étant attaqué par Santerre devant les tribunaux pour obtenir réparation, avoir environné de tous ses satellites le tribunal qui étoit saisi de cette affaire, et avoir fait, par la terreur, taire la loi qui devoit le condamner?

Est-ce pour avoir institué un tribunal militaire illégal, inconstitutionnel, composé de toutes ses créatures, pour faire juger Santerre et le déshonorer, s'il étoit possible, par cette poursuite audacieuse?

Est-ce pour avoir engagé le roi à feindre un voyage à Saint-Cloud, le 18 avril 1791, sachant les bagages et l'escorte nécessaires prêts pour la fuite?

Est-ce pour avoir donné ordre à la garde nationale de charger les armes et de faire feu sur le peuple qui s'opposa à ce départ, et avoir donné toutes les marques de la plus violente indignation de ce qu'il ne pouvoit partir?

Est-ce pour, à la suite de cela, avoir cassé arbitrairement une compagnie entière de grenadiers, presque tous gardes françois s, pour n'avoir pas voulu exécuter ses ordres sanguinaires dans la matinée du 18?

Est-ce pour avoir engagé plusieurs centaines de chasseurs des barrières à aller égorger le club des Cordeliers, et l'avoir fait provoquer par plus de deux cens hommes, la bayonnette au bout du fusil, qui insultèrent pendant deux jours

tous les membres de cette société, et cassèrent, à coups de pierre, les vitres de la salle où elle étoit assemblée ?

Est-ce pour avoir été complice et témoin de l'évasion du roi, dans la nuit du 20 au 21 juin, bien qu'il avoit répondu sur sa tête qu'il ne partiroit pas, ce qu'il devoit bien savoir, puisque le roi l'avoit nommé grand-maître de sa maison depuis que le complot d s poignards fut manqué, ce qui lui servit à ourdir plus facilement de nouveaux complots ?

Est-ce pour, après cette fugne, s'être réconcilié avec les Lameth et avoir formé avec eux une coalition contre la nation ?

Est-ce pour, s'étant réfugié aux Jacobins, craignant la fureur du peuple, et y étant pressé, par Danton, de pondre sur faits et articles, ne repoussa et ne nia aucun des crimes qu'il lui reprocha? S'il fût venu aux Cordeliers, il auroit été à l'instant puni de tous ses forfaits.

Est -ce pour avoir commandé à un aide-de-camp qui avoit devancé le roi, de se présenter à lui lorsqu'il seroit arrêté, comme s'il couroit après lui, et de faire tout ce qu'il pourroit pour faire prendre la route de Verdun au lieu de celle de Paris?

Est-ce pour avoir commandé, lorsque le roi fut ramené à Paris, de rester couvert devant lui et de l'injurier de toutes les façons, afin de persuader au peuple qu'il le préféroit au roi, par là se réintégrer dans son esprit, et par contre-coup persuader au roi qu'il ne tenoit qu'à lui de se défaire de lui par le peuple ?

Est-ce pour avoir demandé et voté, d'accord avec les Lameth et consorts, que le roi fût suspendu de ses fonctions, et avoir machiné, pendant cet intervalle, la plus insigne conspiration contre la nation et la liberté, en demandant la révision de la constitution et la présentation au roi de la charte constitutionnelle, bien que cette révision fût faite et votée par 290 membres qui avoient protesté contre toute la constitution?

Est-ce pour, dans cet instant de crise qu'il avoit fait naître et qu'il alimentoit, avoir hérissé l'assemblée nationale de canons et de bayonnettes, et repoussé le peuple qu'elle trahissoit, comme s'il étoit l'ennemi de ses représentans ou son propre ennemi?

Est-ce pour avoir fait arrêter arbitrairement différens particuliers qui avoient usé de leurs droits en présentant à l'assemblée nationale des pétitions pour énoncer leur vœu et leur desir sur la situation où se trouvoit la chose publique?

Est-ce pour avoir demandé et obtenu de l'assemblée un décret qui permît à tout particulier de sortir du royaume avec armes et effets, sans avoir besoin de passeport, ce qui donna le moyen à tous les conspirateurs d'aller et venir à volonté?

Est-ce pour avoir fait exciter, par ses différens émissaires, toutes les sociétés patriotiques de se réunir au Champ-de-Mars, pour y faire une pétition à l'assemblée nationale, qui demandât expressément la destitution du roi?

Est-ce pour avoir machiné, avec les Lameth et consorts de l'assemblée, dont Charles étoit alors président, ainsi qu'avec le département et Bailly, maire, de faire massacrer, par la loi martiale, tous les citoyens qui se réuniroient pour cet effet, afin d'y envelopper tous ceux qui étoient sur la liste de proscription de ces monstres?

Est-ce pour, en conséquence de ce complot infernal, avoir laissé pendre deux hommes au Gros-Caillou, que l'on peut préjuger qu'il fit pendre lui-même, puisqu'il fit relever le piquet de cavalerie, qui étoit de cinquante hommes, et n'y en laissa que cinq, qui ne furent pas capables d'empêcher ce forfait?

Est-ce pour n'avoir pas fait la moindre réprimande aux bataillons qui se trouvoient au Champ-de-Mars le matin, et qui, bien qu'ils avoient plusieurs pièces de canon et qu'ils furent témoins de l'arrestation de ces deux hommes sous l'autel de la patrie, n'en empêchèrent pas l'assassinat?

Est-ce pour avoir fait publier dans tout Paris que des brigands devoient s'assembler au Champs-de-Mars, pour de là venir assassiner l'assemblée nationale, bien qu'il savoit, à n'en pas douter, que c'étoit tous citoyens connus, et qui en avoient fait leur déclaration la veille à la municipalité, au terme de la loi, et dont ils avoient tiré le récépissé, délivré par Desmousseaux, second substitut du procureur-syndic de la commune?

Est-ce pour avoir fait distribuer dans le Gros-Caillou vingt-deux bariques de vin aux chasseurs des barrières, qu'il fit enivrer, afin de mieux remplir ses vues perfides?

Est-ce pour avoir aposté et payé plusieurs hommes qui lui tirèrent, l'un un coup de pistolet, et les deux autres un coup de fusil, mais qui tous trois manquèrent, comme cela devoit être, et dont, néanmoins le troisième fut arrêté?

Est-ce pour s'être mis au-dessus de la loi, en faisant grace à ce prétendu assassin, qui lui fut amené dès qu'il fut arrêté; mais qui n'étoit là, ainsi que les autres, que parce que cela

étoit ainsi convenu, afin d'avoir le prétexte de publier dans Paris que le général avoit été couché en joue par des brigands; ensuite qu'il avoit été manqué une deuxième fois; ensuite qu'il avoit été tué, et chaque fois à une certaine espace de temps, afin d'exciter l'indignation de la garde nationale, et son enthousiasme pour son idôle, afin de lui faire connoître tous les crimes auxquels on la préparoit depuis long-temps, en la travaillant en tous sens ?

Est-ce pour avoir passé presque la journée chez le comédien Larive, avec son état-major, en attendant que l'heure désignée pour le massacre soit arrivée, envoyant de temps en temps des émissaires pour exciter les pétitionnaires, qui étoient à l'autel de la patrie, à commettre quelques délits? Mais ils ne purent y réussir; le peuple, toujours sage, sut les éconduire promptement.

Est-ce pour avoir fait lever les filets de Saint-Cloud, la veille de ce jour désigné par lui pour un jour digne de son cœur, où il espéroit enfin se baigner dans le sang des patriotes, n'ayant pu avoir cette jouissance de tout celui qu'il avoit fait couler dans les différens coins de l'empire?

Est-ce pour avoir soudoyé un grand nombre de brigands, qu'il avoit toujours à ses ordres, et qui marchèrent constamment en avant de la troupe, depuis l'hôtel-de-ville jusqu'au Champ-de-Mars, se retournant de temps en temps pour crier *en bas la garde nationale*, et qui, arrivés au Champ-de-Mars, montèrent promptement sur les glacis et lui jetèrent quelques pierres? J'observe que ce ne fut point sur eux que l'on tira alors.

Est-ce pour avoir fait entrer au Champ-de-Mars la troupe au pas de charge, et en avant du drapeau rouge et des municipaux, l'avoir aussitôt fait ranger en bataille, les canons au centre de chaque détachement, et avoir fait trois décharges consécutives ?

Est-ce pour avoir violé toutes les formalités reconnues indispensables pour mitiger la férocité de cette loi de sang, qui ne dut son origine qu'à un crime, et qui ne fut censée faite que contre les brigands; mais qui ne fut encore exécutée que contre les patriotes?

Est-ce pour, après ces trois décharges faites avant que le drapeau rouge eût paru, avoir donné l'ordre de sortir des rangs pour massacrer à coups de sabre, de fusil et bayonnettes, hommes, femmes et enfans qui fuyoient, et dont le nombre des victimes, très-considérable, ne sera jamais connu?

Est-ce pour, après cet horrible carnage, avoir fait laver le visage des morts, afin de reconnoître si les têtes proscrites étoient du nombre, les avoir ensuite fait dépouiller et jeter à la rivière, en en laissant seulement onze sur la place?

Est-ce pour avoir mis et retenu à l'Abaye, quarante-quatre jours, Dejon, sergent-major des canoniers, pour n'avoir pas voulu transmettre l'ordre de faire feu sur les citoyens, et ensuite l'avoir renvoyé comme mauvais sujet?

Est-ce pour, à la suite de ces actions infâmes, avoir fait arrêter, en tyran affamé de carnage, tous les hommes qui lui deplaisoient et qui avoient échappés ou ne s'étoient pas trouvés au Champ-de-Mars?

Est-ce pour avoir fait décréter de prise-de-corps tous les hommes courageux dont l'existence nuisoit à ses vues ambitieuses?

Est-ce pour avoir préparé à la garde nationale d'éternels regrets en la faisant servir d'instrument à tant de cruautés?

Est-ce pour avoir soudoyé un nombre infini de faux témoins, pour déposer contre les patriotes qu'il avoit fait arrêter ou décréter par le tribunal de l'Abaye, mais contre aucun desquels il ne se trouva aucune preuve des prétendus délits dont l'accusateur les avoit chargés?

Est-ce pour avoir employé des moyens aussi cruels, afin de détourner l'attention du peuple de l'affreuse mutilation que l'on faisoit à la constitution?

Est-ce pour avoir, après tant de crimes, demandé que l'assemblée décrétât une amnistie pour tous les crimes relatifs à la révolution? On pense bien que ce ne fut que pour se sauver, ainsi que ses complices.

Est-ce pour être venu le lendemain, avec le maire, recevoir du président de l'assemblée le juste tribut d'éloge qu'ils méritoient pour d'aussi belles actions?

Est-ce pour avoir fait fabriquer à la place Dauphine des milliers de croix de Saint-Louis, pour récompenser ses mouchards de tous les grades de l'avoir si bien servi, et notamment le capitaine du centre des Minimes, qui est à présent officier de gendarmerie?

Est-ce pour avoir toujours conservé la décoration de Cincinnatus, malgré un décret qui dit expressément que tout homme François ou autre qui porteront une décoration étrangère, ne pourront remplir en France aucune place?

Est-ce pour s'être érigé en créateur d'ordre militaire, en se décorant de la médaille des Gardes-Françoises, et la distribuant, tant à l'odieux Bailly, qu'à tous ses aides-de-camp,

et à tous ceux qui voulurent bien lui servir de mouchard, et contribuer avec lui, par leurs manœuvres, à dégoûter lesGardes-Françoises du service national?

Est-ce pour, à raison de sa haine contre les Gardes-Françoises, avoir tellement intrigué auprès du comité militaire constituant, qu'il parvint à faire licencier les compagnies du centre de la garde nationale Parisienne, afin de faire, par la création de nouveaux bataillons, que les Gardes-Françoises se trouvassent à la queue de l'armée, au lieu d'être à la tête, ainsi qu'ils étoient autrefois?

Est-ce pour avoir accepté du pouvoir exécutif la place de général d'armée, malgré l'article de la constitution qui interdit expressément à tout membre de l'assemblée nationale de recevoir aucune place du pouvoir exécutif avant quatre ans après la législature?

Est-ce pour, après cette acceptation inconstitutionnelle, être demeuré dans la plus grande inaction, lorsqu'il lui étoit commandé de marcher en avant sur l'ennemi, qui n'avoit alors que très-peu de force pour lui résister?

Est-ce pour avoir, dans une position reconnue mauvaise par le moins expérimenté des soldats, avoir laissé engager son avant-garde dans une affaire, et l'avoir ensuite abandonnée à la discrétion de l'ennemi, tandis qu'en la secondant, comme son devoir lui ordonnoit, il étoit assuré de remporter la victoire la plus complette, après les preuves de bravoure que l'avant-garde avoit données?

Est-ce pour avoir, par ses intrigues, fait renvoyer les ministres qui avoient la confiance de la nation, parce qu'ils le forçoient de marcher droit malgré lui?

Est-ce pour avoir cerné l'armée qu'il commande de toute correspondance, afin de pouvoir la travailler à son aise, et l'empêcher de reconnoître ses diverses manœuvres pour l'abuser, et en faire, ainsi qu'il desire, une armée de houlans, pour commencer avec elle la contre-révolution?

Est-ce pour avoir fait faire à cette armée une démarche criminelle, en la rendant délibérante, et lui faisant insulter la nation dans la lettre qu'il a envoyée, soi-disant en son nom, à l'assemblée nationale?

Est-ce pour avoir quitté son poste pour venir, en vainqueur, donner ses ordres à l'assemblée, au nom de son armée?

Est-ce pour, après avoir commis cet acte attentatoire à la souveraineté de la nation et à la dignité de ses représentans, avoir audacieusement fait entendre que si l'as-

semblée n'avoit pas sévi contre lui à l'instant, c'est qu'elle craignoit qu'il ne dît deux mots ?

Est-ce pour l'avoir menacé de son armée, si elle ne satisfaisoit pas à sa volonté, en détruisant les jacobins et toutes les sociétés patriotiques de l'empire qui gênent son ambition, et éclairent trop ses manœuvres criminelles ?

Est-ce pour avoir fait distribuer à l'armée qu'il commande, la veille du jour qu'il partit pour Paris, pour cent mille livres de liqueurs ?

Est-ce pour avoir engagé le général Luckner d'écrire une lettre semblable à la sienne à l'assemblée nationale, et l'avoir fait colporter par Lameth dans toutes les tentes des soldats, pour la faire signer ? Mais il fut trompé dans son espoir.

Est-ce pour avoir fait ensorte, par ses manœuvres, que le roi mandât Luckner à Paris, afin que sa démarche parût moins audacieuse ?

Est-ce pour avoir engagé Luckner à joindre son armée à la sienne, afin de se replier sur Paris, et venger le roi des outrages qu'il a soi-disant reçus dans la journée du 20 juin?

Est-ce pour avoir fait faire à son armée une marche de 80 lieues, se persuadant qu'elle est entièrement à sa dévotion? Déplacement qui coûta des sommes énormes à la nation, et fit périr de fatigue une grande quantité de notre brave jeunesse, tandis que les généraux seuls auroient dû se déplacer.

Est-ce pour avoir envoyé à Bruxelles et aux chefs ennemis, les plans de nos différentes attaques, les combinaisons de nos opérations, l'état de nos forces et de notre situation, tant civile que militaire ?

Il n'y a plus qu'un dernier crime à ajouter à tous ceux-là ; c'est celui de livrer son armée à la discrétion de l'ennemi, de le conduire ensuite à Paris, pour égorger d'abord l'assemblée nationale, et ensuite tous les patriotes, ou de faire égorger les armées l'une par l'autre : moyennant cela, l'ennemi trouvera encore moins d'obstacles.

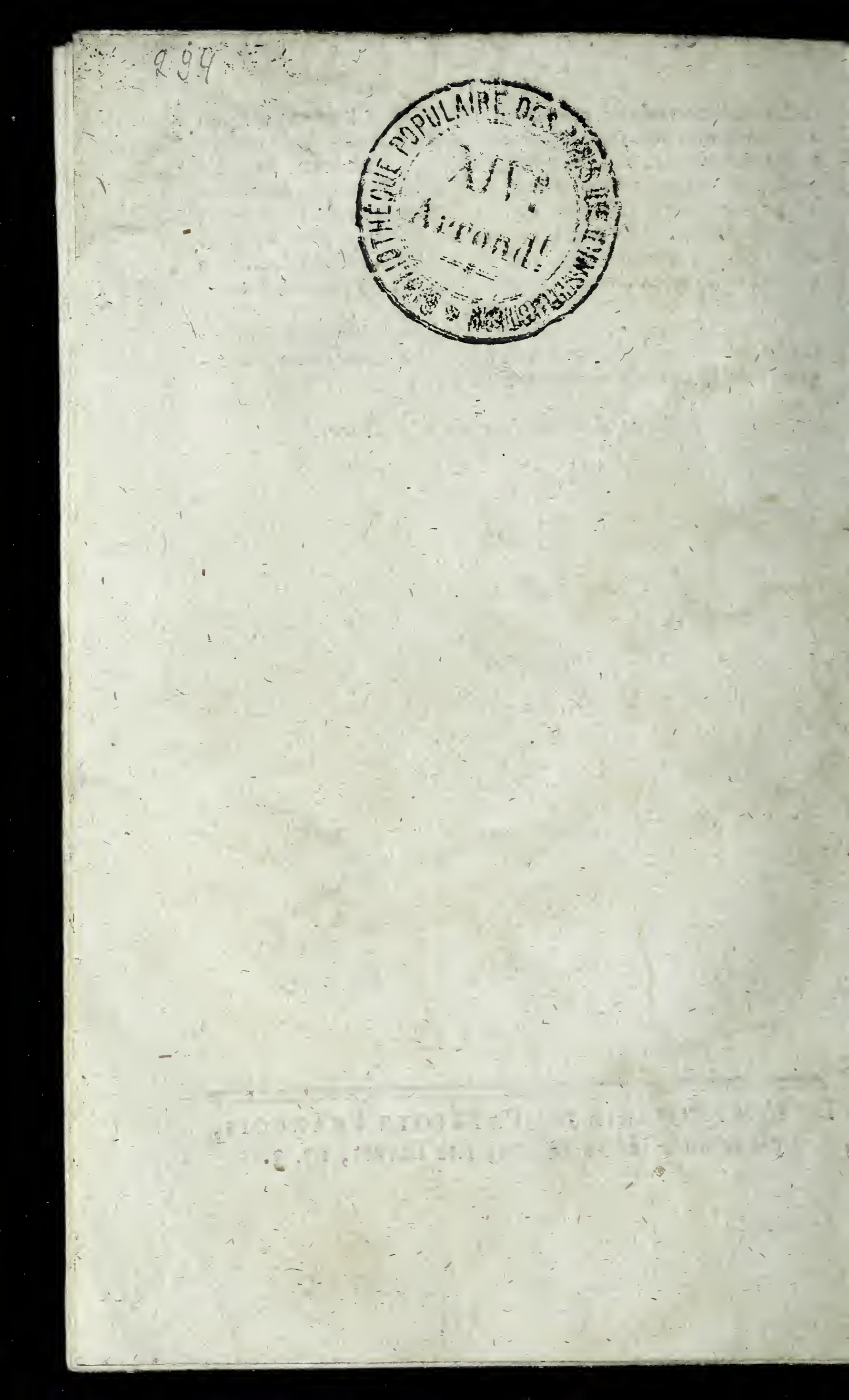
Il est donc temps, il n'y a plus à reculer, il faut que le peuple obtienne le rappel d'un général aussi perfide, pour le voir livrer à la justice des lois, et aussi le rappel des ministres patriotes ; sans quoi le royaume est à deux doigts de sa perte, et le plus bel empire de l'Europe deviendra la proie de vingt tyrans, qui se le disputeront ou se le partageront, et le peuple, plus esclave que jamais, deviendra la pâture de ces monstres.

Levons-nous donc encore une fois, et allons exposer au roi, dans une adresse, l'indispensable nécessité de se rendre à nos demandes, même pour son propre intérêt ; mais ne nous présentons pas sans armes, car malgré que nous n'avons jamais eu l'intention de lui faire aucun mal, il est si mal conseillé, que nous courrions risque d'être fusillés. Ainsi donc, armons-nous, il est temps, et ne désarmons que lorsque nous aurons obtenu justice d'un pareil traître.

Signés, DUNONY, ingénieur; HERON, citoyen françois; GARIN, électeur de 1789; FOURNIER, *l'Américain*, vainqueur de la Bastille et électeur de Paris.

Suivent des milliers de signatures.

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien, rue Favart, n°. 3.



BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DES AMIS DE L'INSTRUCTION
XIe
Arrond!